



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU VIDE TA CHAMBRE ET VIDE DRESSING

Article 1 : La manifestation dénommée « Vide ta chambre et vide dressing » organisée par Nantiat Animation se déroulera à la salle des fêtes de Nantiat les samedi 23 et dimanche 24 février 2019.

Article 2 : Le « Vide ta Chambre et vide dressing » est ouvert aux particuliers et aux professionnels. Les participants devront retourner à l'adresse indiquée :

- La demande d'inscription **dûment remplie**.
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) pour les particuliers.
- Le règlement intérieur signé
- Un chèque de caution de 5 € qui sera restitué le jour de la manifestation.

*La date limite des inscriptions est fixée au **16 février 2019**. Passée cette date, les demandes seront prises en compte en fonction des places disponibles restantes.*

Il ne sera pas envoyé d'accusé réception de votre inscription.

Les originaux des pièces d'identité devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

Article 3 : Pour les particuliers et les professionnels le coût est de 5 € les 2 premiers mètres, puis 1 € le mètre supplémentaire, le coût de l'emplacement de chaque portant fourni par l'exposant est de 1€. Si inscription pour les 2 jours : l'emplacement sera facturé 1 € le mètre le dimanche.

Article 4 : Le règlement se fera par chèque libellé à l'ordre de Nantiat Animation ou en espèces.

Article 5 : Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul exposant. Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion de l'exposant.

Article 6 : Les enfants exposants devront **en permanence** être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 7 : Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction des réservations par ordre d'inscription. Les emplacements disponibles seront affectés le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.

Article 8 : L'entrée du « vide ta chambre et vide dressing » est interdite avant 7h30. L'installation des stands devra se faire de 7h30 à 9h00. Tout emplacement réservé et non occupé à 09h00 sera considéré comme libre.

Article 9 : Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.

Article 10 : Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Le dit registre sera transmis à la Sous-préfecture de Bellac dès la fin de la manifestation.

Article 11 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 12 : La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite, sauf autorisation donnée par l'organisateur. Nantiat Animation se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

Article 13 : Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Article 14 : Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 15 : Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 16 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Le.....

Signature

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Organisateur : Nantiat Animation - Siège social : Mairie – Rue de l’Hôtel de Ville – 87140 NANTIAT



ATTESTATION - Personne physique

Cette attestation devra être remise à l’organisateur qui le joindra au registre de police.

INSCRIPTION AU VIDE TA CHAMBRE et VIDE DRESSING
se déroulant les samedi 23 et dimanche 24 février 2019 à NANTIAT

Je soussigné(e),

Nom : Prénom
Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :
CP Ville
Tél. Email :

Titulaire de la pièce d’identitén°

Délivrée le par
N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l’honneur :

- de ne pas être commerçant-e
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l’année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le Signature

Organisateur : Nantiat Animation- Siège social : Mairie – Rue de l’Hôtel de Ville – 87140 NANTIAT



ATTESTATION - Personne morale

Cette attestation devra être remise à l’organisateur qui le joindra au registre de police.

INSCRIPTION AU VIDE TA CHAMBRE et VIDE DRESSING
se déroulant les samedi 23 et dimanche 24 février 2019 à NANTIAT

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Représentant la Société/Association/., (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers : de

dont le siège est au (adresse):

ayant la fonction de : dans la personne morale.

Adresse du représentant :
CP Ville
Tél. Email :

Titulaire de la pièce d’identité..... N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l’honneur :

- Etre soumis au régime de l’article L 310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d’inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à le Signature